

## La Commission de statistique se penche sur les classifications économiques et sociales internationales

La Commission de statistique a tenu sa trente-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 7 mars 2003. Elle a examiné les travaux engagés par des groupes de pays et des organisations internationales dans divers domaines des statistiques (notamment démographiques, sociales et économiques), ainsi que certaines questions intersectorielles. En ce qui concerne les classifications économiques et sociales, les débats ont été centrés sur les activités liées à la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC). Outre le rapport sur les classifications économiques et sociales internationales, la Commission était saisie d'un projet de document de réflexion sur la révision de la CITI et de la CPC et d'un rapport du Groupe de travail sur la convergence entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN). Elle s'est prononcée officiellement en faveur de l'établissement d'un document de réflexion pouvant servir de base conceptuelle à la révision de la CITI et de la CPC, prévue pour 2007, et a réaffirmé son appui à la série de consultations prévues par la Division de statistique de l'ONU qui permettrait d'associer les pays et les organisations internationales à la révision, au moyen de questionnaires, de réunions et d'ateliers. Elle a également recommandé que divers usagers, notamment les milieux d'affaires, participent aux consultations nationales engagées en vue de la révision.

La Commission a par ailleurs rappelé qu'elle espérait voir aboutir les efforts engagés pour faire converger la NACE et le SCIAN. Dans le cadre des consultations susmentionnées, le Groupe de travail sur les convergences devrait établir cet été un rapport dans lequel il résumera la phase des consultations, concourant ainsi aux propositions de modification de la CITI.

Il convient de noter que la majorité des délégués des pays ont salué les travaux engagés par la Division de statistique de l'ONU et par le Sous-Groupe technique en vue de l'établissement du projet de document de réflexion, ainsi que les efforts visant à mettre la CITI à jour aussi rapidement que l'exige l'évolution rapide de l'économie mondiale, en faisant observer que les

consultations avec les pays faciliteraient sans aucun doute la mise au point du document de réflexion. En particulier, les délégués ont été prompts à souligner l'importance des informations et des sections relatives aux services figurant dans le projet de document, tout en faisant valoir que leur structure devrait faire l'objet de nouveaux débats et de nouvelles recherches. Dans un souci de pragmatisme, d'aucuns ont préconisé une certaine souplesse dans la révision de la CITI, eu égard à l'équilibre complexe à respecter entre les considérations de continuité, de comparabilité et de pertinence, mais la plupart n'en ont pas moins souligné l'importance capitale de la continuité pour les révisions de la CITI et de la CPC.

Sur le plan théorique, certains délégués ont exigé que l'on réfléchisse clairement à un principe d'organisation pour la CITI (production, procès, intrants, par exemple), sachant que le principe de la production semble en passe de s'imposer. En ce qui concerne le contenu, il est envisagé de solliciter de nouvelles réactions pour préciser et arrêter le nombre et le contenu des catégories de niveau supérieur de la CITI, ainsi que leurs liens éventuels avec les catégories de la CPC. Une structure de niveau supérieur susceptible d'être retenue a été présentée dans le projet de document de réflexion mais le débat reste ouvert. Les premières réactions à la création d'une section Réparations et entretien, par exemple, donnent une idée des révisions en cours.

Notant que la révision de la Classification internationale type des professions (CITP) doit être débattue en novembre 2003 par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, la Commission a demandé qu'on réexamine le calendrier de révision, mais les délégués ont décidé, vu le caractère impératif des révisions, qu'il était hautement recommandé d'en avancer les échéances pour que la révision soit faite avant la prochaine série de recensements. Elle a également proposé de créer un sous-groupe technique qui serait chargé d'aider à la révision de la CITP et a appelé l'attention sur la nécessité de mieux intégrer les classifications des activités, des produits et des professions.

Un document de synthèse sur les statistiques des services, rendant compte d'une large gamme d'activités dans ce domaine, a été également présenté à la Commission. Il rendait compte des révisions prévues de la CITI et de la CPC [et signalait les faits nouveaux concernant la NACE, le SCIAN et le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord

(NAPCS)], y voyant des parties intégrantes des travaux sur les statistiques des services.

Les documents de la Commission de statistique sont affichés sur le site Web de la Division de statistique, à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2003.htm>>.

---

## Le Sous-Groupe technique se réunit pour débattre de la CITI et de la CPC

Dans le cadre des préparatifs en cours de la révision de 2007 de la CITI et de la CPC, le Sous-Groupe technique créé par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a tenu ce printemps au Siège de l'ONU à New York, du 24 au 28 mars 2003, une nouvelle réunion à laquelle des experts des classifications de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de la région de l'Asie ont participé à titre personnel.

Cette réunion avait essentiellement pour objet d'examiner la documentation en cours d'élaboration devant servir de base aux consultations préalables à la révision. Les principaux éléments examinés ont été : un projet de document de réflexion devant servir de base à l'Introduction aux classifications révisées, des propositions tendant à ajouter des catégories de niveau supérieur à la structure de la CITI (deux de ces catégories ont été présentées), enfin le but, le champ d'application et la couverture de la structure de la CPC.

Dans le cas de la CITI, les débats ont surtout porté sur la délimitation des 22 catégories que l'on propose de substituer aux 17 catégories de tabulation figurant dans la version actuelle. Le but recherché était de créer une structure qui permette de mieux adapter la classification aux tendances actuelles des structures économiques, tout en tenant compte des impératifs de continuité et de comparabilité. La structure comprend ainsi désormais un Secteur de l'information et un Secteur des réparations et de l'entretien distincts, la plupart des secteurs – il convient de le noter – ayant conservé leur structure de base. De plus, le Sous-Groupe a relevé un certain nombre de questions touchant la délimitation des classes actuelles de la CITI, à prendre en compte lors des consultations. Par ailleurs, une superstructure à surimposer au niveau le plus élevé de la CITI pour faciliter l'analyse économique a été proposée. Toutes ces informations seront consignées dans la documentation qui sera bientôt adressée aux bureaux nationaux de statistique et aux organisations

internationales. Les réactions qu'elles susciteront seront déterminantes pour la configuration définitive de la CITI.

En ce qui concerne la CPC, il a été convenu que la documentation l'inclurait dans le cadre plus large d'un groupe de classifications, qui comprendrait des classifications distinctes pour les biens et pour les produits dérivés et les biens d'occasion. On définirait ces classifications par rapport à la CPC sans en inclure les éléments individuels dans cette dernière, comme c'est le cas actuellement. L'avantage évident serait de donner à chaque classification une plus grande « pureté » conceptuelle. La possibilité d'utiliser des structures d'agrégation différentes a été également envisagée. L'approche fondée sur l'industrie d'origine, l'approche fondée sur la demande et le statu quo ont tous été jugés susceptibles de servir de principe d'organisation pour la CPC. À l'heure actuelle, on examine systématiquement les liens avec d'autres classifications, notamment le *Manuel de la balance des paiements*, 5e édition (lui-même en cours de révision), la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements et la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), car on les considère indispensables pour définir la structure de la CPC. La documentation préparée pour les consultations rendra compte de tous ces facteurs.

Enfin, il convient de noter que l'on s'est préoccupé de coordonner le calendrier de la Division de statistique avec celui des autres parties prenantes à cette série de révisions des classifications – EUROSTAT, Amérique du Nord, FAO, FMI –, de manière que la version définitive de la CITI et celle de la CPC bénéficient des parties correspondantes de leurs travaux en cours et tiennent compte des informations détaillées les plus récentes et les plus pertinentes possible.

---

## Questionnaire relatif à la révision de la CITI et à celle de la CPC

En 2002, la Division de statistique a adressé aux pays un questionnaire relatif aux questions conceptuelles et structurelles que posent la révision de la CITI et celle de la CPC, afin de se renseigner sur leurs attentes et sur les grandes questions à examiner pendant la révision. Les réponses à ce questionnaire ont été prises en compte par le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales dans les travaux qu'il a effectués au cours de l'année

écoulée. Elles ont donné lieu à l'établissement d'un ensemble de documents que l'on adresse actuellement comme deuxième questionnaire aux bureaux nationaux de statistique et aux organisations internationales, pour qu'ils fassent part de leurs observations. Il s'agit des quatre documents suivants :

- a) Un document de réflexion décrivant les bases conceptuelles de la révision de la CITI et de celle de la CPC prévues pour 2007;
- b) Un projet de structure possible de la quatrième version révisée de la CITI;
- c) Un document de travail relatif aux options qui s'offrent pour la codification dans la CITI;
- d) Un ensemble de questions relatives à la révision de la CITI et à celle de la CPC, énumérant brièvement les principaux sujets de discussion.

Le document de réflexion est une version révisée du projet qui a été présenté à la Commission de statistique de l'ONU en mars 2003. Il expose brièvement les éléments servant de base à la révision de la CITI et à celle de la CPC. Bon nombre des concepts actuels, tels que les critères et les principes de classification de la CITI, ont été réaffirmés, compte tenu de la nécessité de respecter la continuité dans les classifications. Certaines des propositions de modification de la CITI visent à en assurer une application plus cohérente. L'une d'elles consiste à appliquer plus systématiquement le critère de la valeur ajoutée pour déterminer l'activité principale d'une unité. Les débats sur la portée de la CITI et de la CPC joueront un rôle de premier plan dans la révision, compte tenu de l'utilisation élargie de ces classifications, qu'il faudra cependant examiner à l'intérieur d'un cadre cohérent. Les débats sur la CPC sont centrés sur la possibilité d'établir différentes structures d'agrégation, notamment basées, à ce stade, sur l'industrie d'origine et sur la demande. Le maintien du statu quo demeure également envisageable. La question sera examinée plus en détail ultérieurement.

Le projet de document relatif à la structure de la CITI fait état d'une possibilité de structure tenant compte des demandes d'amélioration de la classification qui ont été faites de longue date et des nécessaires modifications à lui apporter compte tenu de l'objectif de convergence entre les classifications des principales activités. Certaines de ces modifications, telles que la création d'une section Information, ont été demandées par les pays au vu de l'évolution de la NACE et réunissent

généralement les suffrages. D'autres, concernant notamment la création d'une section Activités de réparation et d'entretien, la notion de transports pittoresques et le traitement général des services d'appui, donneront certainement lieu à de nouveaux débats au cours des mois à venir.

Comme suite aux demandes de catégories plus détaillées au niveau supérieur pour les services et à l'introduction de nouvelles catégories de ce type qui en a résulté, le projet de structure de la CITI comprend désormais 22 catégories au niveau supérieur (« section ») et de nouvelles catégories au niveau immédiatement inférieur (« division »). Comme il est devenu patent, avec ces innovations, qu'une telle structure serait trop complexe pour de nombreuses analyses, la question de l'adoption d'une superstructure qui se limiterait à une dizaine de catégories (« catégories de tabulation ») est donc soulevée dans le questionnaire. Le débat devrait se poursuivre et être élargi à des utilisateurs essentiels des classifications tels que les spécialistes de la comptabilité nationale.

On a inclus dans le document concernant la structure de la CITI un certain nombre de questions relatives à la portée de chaque catégorie, d'autres possibilités de structuration et des problèmes de délimitation de bon nombre des catégories indiquées. On a recensé par ailleurs, dans un autre document, 30 questions susceptibles d'avoir un grand retentissement sur la structure actuelle de la classification. Les intéressés sont invités à répondre à ces 30 questions, ainsi qu'à toutes les questions soulevées dans les documents concernant la structure de la CITI et dans les documents de réflexion.

Au-delà de ces questions, on avance dans un document distinct joint au questionnaire plusieurs propositions de structuration différente de la codification. Le choix de la structure de codification dépend pour beaucoup de l'adoption d'une structure de très haut niveau comportant au plus 10 catégories. L'alternative consistant à conserver le code alphanumérique mixte ou à passer à un code purement numérique est examinée dans le document. Chacune des deux solutions a ses avantages et ses inconvénients. En outre, les possibilités de codification de la section Industries manufacturières, qui comprend 17 divisions dans le projet, sont en cours d'examen. C'est là aussi un élément dont il faudra tenir compte dans la définition du système général de codification.

Les réponses au questionnaire constitueront l'essentiel des informations qui seront utilisées ultérieurement aux fins de la révision et permettront au Sous-Groupe technique d'envisager les révisions plus en détail lors de ses futures réunions. Les bureaux nationaux de statistique sont donc incités à consulter avec les collecteurs et les usagers nationaux d'informations statistiques et à synthétiser leurs vues par pays. Les réponses au questionnaire devront parvenir à la Division de statistique d'ici à la fin septembre 2003, de manière qu'on puisse les utiliser pour orienter les travaux du Sous-Groupe technique et du Groupe d'experts à leurs sessions d'octobre et de décembre.

Les documents mentionnés dans le questionnaire sont affichés sur le site Web des classifications, à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/class>>.

---

## Site Web des classifications

Au cours des dernières années, le site Web des classifications de la Division de statistique de l'ONU est devenu l'un des principaux instruments d'information sur les classifications pour les usagers des bureaux de statistique, des milieux d'affaires et des milieux universitaires. Le Registre des classifications permet aux usagers de s'informer dans le détail des versions à jour des classifications, de se renseigner sur les décisions relatives aux classifications et sur les classifications nationales et de faire des recherches à l'aide d'index alphabétiques. Toutes les demandes et propositions reçues via le Service de téléassistance sur les classifications et toutes les décisions correspondantes y sont consignées. Celles présentant un intérêt général sont affichées sur le site Web.

Au cours de l'année écoulée, le Registre des classifications s'est enrichi d'un jeu élargi de tables de concordance et d'une liste de produits téléchargeables. Le jeu élargi de tables de concordance permet aux usagers de trouver rapidement les codes de classification correspondant aux catégories d'autres classifications sans avoir à ouvrir une table de concordance et à copier les concordances recherchées. Lorsque des usagers consultent une classification, des liens montrant la relation entre les catégories de classification qui les intéressent et celles de toutes les classifications connexes leur sont indiqués, généralement de la manière la plus détaillée. Il leur est ainsi plus facile de comparer la portée de chacune des

catégories des différentes classifications et de décider de la manière de convertir les données.

La liste des produits téléchargeables à titre gratuit, dont les structures de classification et les tables de concordance, est devenue une source d'information très fréquemment utilisée, plus de 26 000 téléchargements ayant en effet été effectués au cours de la première année qui a suivi sa mise en service. De nouveaux fichiers seront régulièrement affichés sur le site.

Outre qu'elle fournit des produits à titre gratuit, la Section des classifications statistiques met en vente un ensemble de produits se présentant sous forme électronique, fichiers PDF, Word et Excel et bases de données Access. Ces fichiers contiennent davantage d'informations que ceux fournis à titre gratuit, notamment des notes explicatives complètes pouvant intéresser de nombreux usagers. Ces produits ont toujours été disponibles sur demande, mais on en ajoutera dans les semaines à venir la liste complète, accompagnée des instructions nécessaires pour en passer commande, au site Web des classifications. Un onglet « Vente » figurant dans le menu de gauche permettra d'accéder à la liste complète des produits mis en vente par la Section. De même que la liste des produits téléchargeables à titre gratuit, cette liste sera étoffée à mesure que de nouveaux produits deviendront disponibles.

Une autre partie du site Web, celle des « Classifications nationales », a été mise à jour. Offrant une vue d'ensemble des classifications nationales utilisées dans le monde, elle indique notamment en quoi ces classifications sont liées aux normes internationales et s'en écartent et contient des historiques. Elle vient d'être enrichie d'informations supplémentaires sur 60 classifications nationales. Si vous disposez d'informations sur les classifications utilisées dans votre pays qui n'y figurent pas encore, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : <[CHL@un.org](mailto:CHL@un.org)>.

Le site Web contient également des informations sur la révision en cours de la CITI et de la CPC. En particulier, tous les documents mentionnés ailleurs dans le présent bulletin d'information y sont affichés.

Si vous avez des suggestions à faire pour améliorer le site Web des classifications, veuillez nous en faire part à l'adresse suivante : <[CHL@un.org](mailto:CHL@un.org)>.

---

## Calendrier

La première réunion du Groupe technique des classifications des pays membres de l'ANASE se tiendra du 9 au 11 juillet 2003. Accueillie par la CESAP à Bangkok, elle portera essentiellement sur les problèmes de classification de l'agriculture et des industries manufacturières qui se posent aux pays membres de l'ANASE.

La prochaine réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales doit se tenir du 27 au 31 octobre 2003 à New York. Le Sous-Groupe technique y examinera les réponses au questionnaire sur la révision de la CITI et de la CPC et y élaborera des propositions à soumettre à l'examen du Groupe d'experts et de la Commission de statistique.

Les préparatifs des ateliers de septembre et octobre 2003 sur les classifications que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU organise en coopération avec la Division de statistique de la Commission économique et sociale de l'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC) et celle de la Commission économique pour l'Asie et le PACIFIQUE (CESAP) se poursuivent. Les deux ateliers auront pour objet l'examen des informations fournies par les pays aux fins de la révision de la CITI et de la CPC à partir des projets établis pour le questionnaire sur la révision.

L'atelier touchant les classifications prévu à l'intention des pays membres de la CESA0 a été reporté d'avril 2003 au début de 2004.

---

## Note de la rédaction

Le *Bulletin d'information Classifications* fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales et signale ce qui est publié et diffusé sur Internet. Le *Bulletin d'information* est publié et diffusé par la Division de statistique de l'ONU en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

---

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Service de téléassistance sur les classifications :

Division de statistique  
 Attention : Section des classifications statistiques  
 Secrétariat de l'ONU  
 New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)  
 Mél. : <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>  
 Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374

### Site Web des classifications :

<<http://unstats.un.org/unsd/class>>